

<https://ecoleetsociete.se-unsas.org/Menaces-de-zero-contre-les-lyceens-absents-aux-E3C-pour-le-SE-Unsa-c-est-non>



école & société

Menaces de zéro contre les lycéens absents aux E3C : pour le SE-Unsa, c'est non !

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : jeudi 6 février 2020

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le contexte social des lycées est particulièrement tendu. Manifestations contre les retraites, contre la réforme, contre les E3C et contre les suppressions d'emplois se télescopent. Bien évidemment, des lycéens, et cela fait partie aussi de leur formation citoyenne, participent parfois à ces mouvements et peuvent être absents d'une ou des épreuves communes de contrôle continu (E3C). Certains élèves pourraient se voir attribuer un 0 à cette épreuve ou être sanctionnés pour absences injustifiées.

Lors du dernier Conseil supérieur de l'Éducation, le 4 février, la FCPE a évoqué le problème et proposé aux participants un voeu demandant l'annulation des sanctions, l'autorisation pour tous les absents à participer à la session de rattrapage et de la bienveillance de la part des correcteurs au regard du climat agité dans lequel se sont déroulées les épreuves. Le SE-Unsa a voté pour ce voeu qui a obtenu une large majorité (30 pour, 1 contre) malgré le refus de vote des syndicats de la FSU. Ce qui ne signifie pas que pour le SE-Unsa aucune sanction ne puisse être prise contre des lycéens ayant eu un comportement particulièrement violent.

Le ministère, en précipitant plus que de raison la mise en place de la réforme, est en partie responsable du climat délétère régnant dans les lycées. Il aurait sans doute été sage, comme l'a demandé le SE-Unsa, d'annoncer avant que les épreuves ne commencent, l'annulation de la première session. Au 5 février, 87 % des lycées ont organisé la première session et 20 % des copies sont déjà corrigées. Il est donc trop tard pour neutraliser la session.

En revanche, il n'est pas trop tard pour autoriser tous les élèves absents à passer leurs épreuves au cours d'une session de rattrapage. Les propos du ministre devant le Sénat le 5 février laissent entendre que ce sera le cas. Il faut le confirmer à tous les lycéens concernés.